



L'actu sociale !

La revue d'actualité sociale de Sud Matmut

Société commune MATMUT - BNP PARIBAS

Avec la Matmut, BNP Paribas veut équiper un tiers de ses clients en assurance-dommages.

Selon la Presse, une fois de plus mieux informée que les salariés du Groupe Matmut, la BNP PARIBAS et la Matmut vont créer une société commune en France. Cette alliance est nouée pour durer au minimum 10 ans. Agences et plate-formes téléphoniques distribueront cette nouvelle offre à compter du 1er janvier 2018.

BNP Paribas veut devenir à son tour un géant de la bancassurance. Pour s'imposer sur ce marché dominé par le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel, BNP PARIBAS a décidé de s'allier à un nouveau partenaire en assurance-dommages, la Matmut, avec qui elle s'apprête à signer, dans les prochains jours, un protocole d'accord.

Les deux partenaires vont ainsi créer une société commune d'assurance (joint-venture) détenue par BNP Paribas Cardif (groupe BNP Paribas) à 66 % et par Matmut à 34 %, qui s'est fixée des objectifs extrêmement ambitieux.

En effet, selon un dossier de présentation du projet, dont « Les Echos » ont obtenue copie avant les salariés Matmut, la société commune vise un taux de pénétration de contrats de 32 % d'ici à 2027 (c'est-à-dire un taux d'équipement d'un tiers des clients de la banque).

Soit, à cet horizon, la gestion d'environ

3,7 millions de contrats, générant 808 millions d'euros de primes. A plus court terme, selon les prévisions du plan de marche, le taux d'équipement atteindrait plus de 16 % des clients (à la fois de l'activité banque de détail et « personal finance ») dès 2020, avec plus de 1,7 millions de contrats à la clé.

De tels objectifs constitueraient une accélération spectaculaire par rapport à l'activité actuelle du groupe bancaire en assurance dommage. Le bilan de son partenariat avec AXA, à travers leur compagnie commune d'assurance non-vie Natio Assurance, détenue à 50-50, s'établissait en effet, en 2014, à 135.000 contrats auto et 440.000 contrats multirisques habitation (MRH), pour un chiffre d'affaires de 170 millions d'euros.

Dans le cadre de son nouveau partenariat avec la Matmut, BNP Paribas proposera à ses clients, l'auto, les deux roues et la MRH, mais aussi l'assurance scolaire, de la protection juridique, des services d'assistance aux personnes en déplacement et au domicile.

Et dans un deuxième temps, la future société commune pourra proposer des offres dédiées aux professionnels, TPE, PME et associations, ou encore une offre navigation de plaisance. « Le positionnement tarifaire Matmut sera étendu à la société commune avant une adaptation aux profils client BNP Paribas », précise le document interne, ajoutant que « le principe de la tarification unique, quel que soit le

DANS CE NUMÉRO :

Société commune Matmut–BNP PARIBAS	1
Gel des embauches	2
Evasion fiscale et transition écologique : 60 militant-es font le siège de la BNP Paribas	3
Les Françaises appelées à cesser le travail lundi 7 novembre à 16h34	4

canal de distribution, est acté ».

Lancement au 1er janvier 2018

Cette alliance stratégique est nouée pour durer au minimum 10 ans.

Les agences BNP Paribas, les plate-formes téléphoniques de la banque et de la future société commune distribueront cette nouvelle offre IARD à compter du 1er janvier 2018. A cette date les portefeuilles de Natio et Avanssur seront transférés à la nouvelle société d'assurance.

Sur le plan financier, la Matmut participera pour un tiers au capital de la société commune, à hauteur de 80 millions d'euros en numéraire, entre la date de création de la société commune et le 1er janvier 2018.

La Matmut fournira également les systèmes IT, par duplication de ses outils.

Il lui reviendra en outre de former les salarié-es de la nouvelle coentreprise. Des recrutements sont prévus « *dès que nécessaire* », notamment pour la reprise du portefeuille de Natio.

Des salarié-es de la Matmut pourront, « *sur la base exclusive du volontariat* », rejoindre la joint-venture -les équipes opérationnelles seront regroupées à Rouen.

Selon de premières estimations, la future société commune devrait compter, à horizon 2027, environ 750 salariés (ETP).

Sud dénonce fermement l'absence totale d'information des salariés du Groupe Matmut qui une fois de plus découvre le projet dans la Presse.

En catimini la mise en place a déjà commencé. En

Gel des embauches

La Direction a annoncé le gel des embauches pour permettre de stabiliser les effectifs globaux du groupe avec un travail sur les compétences requises et les ressources disponibles.

En clair, la Matmut ne recrute plus et envisage d'affecter les salariés là où elle veut éventuellement avec une petite formation pour les adapter au poste, comme d'habitude, elle va déshabiller Paul pour habiller Jacques en fonction des besoins du

Normandie un RGA et l'adjoint de RDA (sera-t-il remplacé mystère...) sont déjà détachés et d'après les informations de **Sud** Matmut si ça capote comme SFEREN, on ne sait pas où et dans quelles conditions ils seront réintégrés.

Nous n'avons aucune information quant au remplacement éventuel des salarié-es détaché-es dans les équipes d'origine.

Des salarié-es pourront rejoindre la joint-venture : dans quelles conditions ? S'agira-t-il d'un contrat de détachement ou d'un transfert de contrat de travail ?

Pourront-ils-elles réintégrer la Matmut ? Dans quelles conditions ?

Seront-ils-elles remplacé-es dans leurs équipes actuelles alors que la Direction Matmut annonce un gel des embauches ?

Dans quelles conditions peut-il être mis fin à cette alliance dans 10 ans ?

Quelles sont les éventuelles conditions de renouvellement ?

La Matmut fournira les systèmes IT, quelles conséquences sur les nombreux bug actuels ?

La Matmut assurera la formation des salarié-es de la nouvelle coentreprise. Quel sera la coût ?

Pour **Sud** ce sont quelques unes des nombreuses questions économiques et sociales qui se posent et auxquelles nous n'avons à ce jour aucune réponse.

Sud s'interroge : comment les organisations syndicales représentatives élues au Comité d'Entreprise ont-elles pu donner un avis lors de la consultation, sans aucune réponse à ces questions.

moment comme des pions sur un échiquier.

Sud se demande comme la Direction va gérer ce jeu des chaises musicales alors qu'il y a besoin de monde partout !

Par exemple : sur le secteur Normand évoqué dans l'article précédent le CPP qui était dans une agence de 2 ne sera aux dernières nouvelles finalement

pas remplacé. La RA se retrouve agence mono personnel, elle ne travaille pas le mercredi donc remplacement toutes les semaines par les autres agences... (??? **Sud** croyait que la Matmut ne voulait plus d'agence mono personnel..)

Et que dire des besoins en PGS, en PJ...

Le partenariat BNP pourquoi pas, bien que **Sud** trouve un peu étrange pour une mutuelle de créer une co-entreprise avec une banque, l'ombre de Nicolas Gomart plane..., mais pas en débauchant des salarié-es Matmut sans les remplacer par du sang neuf !

A la Matmut ce n'est plus que du mouvement de personnel en interne, alors tant mieux si cela peut permettre à certain d'évoluer ou de changer un peu de branche, mais pas d'embauche pour les remplacer ?!

Hého il va bien falloir du monde pour faire le boulot partout, à force de déshabiller Paul pour habiller Jacques y en a qui vont finir à poil !

Et puis merci de prévenir tout le monde avec des bourses à l'emploi plutôt que de faire ça en catimini (comme d'habitude ...).

La Matmut veut faire plus mais avec moins de personnels, le digital c'est bien mais avec Ambition Matmut, **Sud** ne doute pas que cela va servir de prétexte pour plein de chose notamment les embauches

Le digital peut apporter un plus mais il faut toujours du monde derrière pour faire le boulot.

Notre chère direction à l'air de croire qu'avec internet les salariés ne servent plus à rien mais la moitié du temps quand nos avons "phoning opportunité" suite à des devis internet, la moitié des infos sont fausses et les CEA sont obligés de tout revoir avec le client... et on veut laisser les assurés tout faire tout seul ?

Une négociation sur la gestion des emplois et des parcours professionnels est actuellement en cours entre la Direction et les organisations syndicales représentatives.

L'objet de cette négociation est de :

Anticiper l'évolution des métiers.

Adapter les compétences aux évolutions économiques et sociales, technologiques ou organisationnelles.

Rester compétitif face à la concurrence.

Développer une gestion active des âges dans l'entreprise.

Sud n'est pas représentatif et ne participe pas aux négociations mais nous restons vigilants sur ce que signeront les syndicats représentatifs.

Pour Sud il ne s'agit pas d'accompagner les projets de la direction comme le font les syndicats réformistes mais de lutter dans l'intérêt des salariés.

Évasion fiscale et transition écologique : 60 militant-es font le siège de la BNP Paribas

60 militant-es ont fait le siège symbolique d'une agence de la BNP Paribas. Ils dénonçaient l'évasion fiscale et appelaient au financement de la transition écologique et sociale. Cette action lance une nouvelle vague de mobilisation visant la BNP Paribas qui s'achèvera par la tenue du procès de l'évasion fiscale le 9 janvier à Dax, en parallèle du premier procès d'un « Faucheur de chaises ».

Le 2 novembre 2016 60 militantes du collectif des Faucheurs de chaises ont occupé l'agence Bourse de la BNP Paribas, à Paris. Sous les yeux des employées et des clientes, ils se sont installés sur leurs chaises pour y tenir un meeting sur les enjeux de l'évasion fiscale et la façon dont ces sommes pourraient être utilisées pour la transition écologique et sociale. Après avoir chanté et dansé « Argent où t'es ? » sur l'air de la chanson de Stromae

« Papaoutai », ils ont appelé à la multiplication des actions pour faire le siège de la BNP Paribas partout, dès le mois de novembre ainsi qu'à l'occasion de deux journées unitaires de mobilisation les 9 et 10 décembre, et à la participation massive au procès de l'évasion fiscale qui se tiendra à Dax le 9 janvier.

Cette nouvelle vague d'actions intervient suite à l'annonce du premier procès d'un Faucheur de chaises, Jon Palais, poursuivi par la BNP Paribas pour avoir participé à une action de réquisition de chaises dans l'une de ses agences.

En 2015, le collectif des Faucheurs de chaises composé d'Action Non-Violente COP 21, des Amis de la Terre, d'Attac, de Bizi ! et de Solidaires finances pu-

bliques avait réquisitionné symboliquement 196 chaises dans des banques participant au système organisé de l'évasion fiscale. Ces 196 chaises avaient servi à l'organisation d'un sommet citoyen le 6 décembre à Montreuil pendant la COP 21, puis avaient été rendues à la justice le 8 février 2016 à l'occasion de l'ouverture du procès de Jérôme Cahuzac.

Pour Action Non-Violente COP 21 « Ce ne sont pas les Faucheurs de chaises qu'il faut juger, c'est l'évasion fiscale en bande organisée.

Ce procès à la David contre Goliath oppose les agissements frauduleux d'une banque au geste symbolique de militants qui ont voulu dénoncer l'injustice sociale qu'est l'évasion fiscale. Nous appelons les militants à faire le siège de la BNP Paribas partout, dès maintenant, et lors d'une journée unitaire d'action les 9 et 10 décembre ».

Le collectif appelle également à la participation massive le 9 janvier 2017 à Dax au procès de l'évasion fiscale organisé en parallèle du procès de Jon Palais. Cet événement d'envergure nationale réunira des personnalités comme Eva Joly et Caroline

Joly, les avocates de Jon Palais, Antoine Peillon, Edgar Morin, Patrick Viveret, HK, des personnalités associatives, syndicales et politiques.

« Chaque année, ce sont 60 à 80 milliards qui manquent aux finances publiques à cause de la fraude et de l'évasion fiscale, et nous privent de moyens pour financer des écoles, des crèches, des transports publics, la rénovation thermique des bâtiments.. alors même que la transition sociale et écologique est aujourd'hui une urgence vitale » précise Florent Compain pour les Amis de la Terre.

En multipliant les actions, les militants rappellent que des solutions crédibles existent. « Nous pouvons lutter concrètement contre l'impunité fiscale : en renforçant les effectifs et les moyens de la police fiscale et des administrations qui traquent les délinquants financiers, en faisant sauter le monopole de Bercy en matière d'ouverture de poursuites pénales ou "verrou de Bercy" ou encore en interdisant le pantouflage. Si des milliards d'euros échappent encore au fisc annuellement, c'est uniquement le résultat de décisions politiques » conclut Thomas Coutrot d'Attac France.

Les Françaises appelées à cesser le travail lundi 7 novembre à 16h34

TOUT TRAVAIL MÉRITE* SALAIRE.

#7NOVEMBRE16H34

*Offre valable toute l'année pour les hommes, uniquement jusqu'au 7 novembre à 16h34 pour les femmes.

Eurostat 2010 - la différence moyenne de rémunération horaire brute entre les travailleurs de sexe féminin et masculin

Le collectif Les Glorieuses appelle les Françaises à cesser toute activité professionnelle lundi 7 novembre à 16h34, pour dénoncer l'écart de salaire entre les femmes et les hommes.

Les Françaises sont appelées à cesser toute activité profes-

sionnelle lundi 7 novembre à 16h34 et 7,5 secondes. À partir de cette date précise et jusqu'à la fin de l'année 2016, les femmes travailleraient "bénévolement" selon les calculs du collectif Les Glorieuses, qui milite pour défendre l'égalité salariale entre les hommes et les femmes dans l'Hexagone.

Un appel dans toute la France. "Tout travail mérite salaire. Offre valable, toute l'année pour les hommes, uniquement jusqu'au 7 novembre à 16h34 pour les femmes", ironise le collectif qui a lancé un appel à la mobilisation sur Facebook.

Si cet appel à arrêter le travail est lancé dans toute la France, des événements sont également organi-

sés à Nantes et à Lyon. Le collectif s'est inspiré du mouvement lancé par les Islandaises le 24 octobre dernier, où les femmes avaient cessé le travail à 14h38 dans tout le pays.

Une discrimination salariale.

Les Glorieuses entendent dénoncer cet écart de salaire qui persiste entre les femmes et les hommes en France, de 11% environ selon l'Observatoire des inégalités. "Nous ne souhaitons pas attendre l'an 2186 pour atteindre l'égalité salariale. Nous ne souhaitons pas attendre 170 ans pour atteindre cette parité", écrit le collectif sur son site.

Le Forum économique mondial avait indiqué que l'égalité salariale entre les genres serait atteinte en 2186 en France.

L'opération #7Novembre16h34 appelle également les hommes à se mobiliser aux côtés des femmes.

SI TU AIMES BOSSER GRATUITEMENT* TAPE DANS TES MAINS !

#7NOVEMBRE16H34

*À partir du 7 novembre à 16h34, les femmes travailleront «bénévolement» jusqu'à la fin de l'année.

Eurostat 2010 - la différence moyenne de rémunération horaire brute entre les travailleurs de sexe féminin et masculin